

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 08 JUIN 2018**

Le 8 juin 2018 à 20 h 30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur André CORNU, maire.  
Présents : Mesdames ARSAC, BEAL, CHARPENTIER, DEFAY, FOUGEROUSE, JOUBERT ET WIERZBA, Messieurs CHAPELLE, CORNU, DELABRE, FORESTIER, HABOUZIT, LAURENT, NOUVET, RIBES, STUCKY, TRIOLAIRE ET VERA .

Absents : Mesdames BAY-GUEDES (pouvoir donné à Mme ARSAC), CUBIZOLLE et GUILLOT (pouvoir donné à Mme CHARPENTIER), Messieurs GIBERT (pouvoir donné à Mme BEAL), LASHERME (pouvoir donné à M NOUVET).

Madame Fabienne ARSAC a été élue secrétaire.

\*\*\*\*\*

➤ **Décision Modificative Budget Activité Photovoltaïque**

La Délibération Modificative prise lors du dernier conseil municipal a généré un déséquilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement. Ce déséquilibre sera rectifié par des écritures en accord avec les services du Trésor. A l'unanimité, le conseil municipal approuve les modifications suivantes :

<b>fonctionnement</b>					
<b>dépenses</b>			<b>recettes</b>		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
011	61521	+1 165.44			
012	6215	+ 2 000.00			
<b>total</b>		<b>+ 3 165.44</b>			0.00
<b>investissement</b>					
<b>dépenses</b>			<b>recettes</b>		
chapitre	article	total	chapitre	article	total
			10	1068	-6 164.44
21	2188	-3 000.00			
<b>total</b>		<b>-3 000.00</b>			<b>-6 164.44</b>

➤ **Régularisation foncière GERENTES-ROUX**

Suite à des travaux de construction et à un alignement effectué sur leur propriété. Mr GERENTES et Mme ROUX souhaitent céder à titre gratuit la parcelle concernée. A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette cession à la Commune et autorise Monsieur le maire et le représentant de la Commune à signer tout document nécessaire à cette opération.

\*\*\*\*\*

➤ **Remise de voirie à la Communauté d'Agglomération**

La rue Jean Monnet qui commence à la RD 150 et qui dessert majoritairement la Zone d'activité est une voie dont la vocation communautaire est indéniable.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la remise de cette voirie à la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay et autorise le maire à engager les démarches pour transférer cette voie à la CAPEV.

\*\*\*\*\*

➤ **Reprise de concession en état d'abandon**

Vu l'état d'abandon de la concession ROCHE-LAINE dans l'ancien cimetière communal et après les démarches réglementaires effectuées par la commune, Monsieur le maire est autorisé à reprendre ladite concession et à la remettre en service pour être mise à disposition auprès de particuliers.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le maire à reprendre la concession et à y faire effectuer les travaux de rénovation.

\* \* \* \* \*

### ➤ Réglementation Générale de Protection des Données (RGPD)

Le nouveau règlement européen applicable à compter du 25 mai 2018 (RGPD) impose de recueillir le consentement de toutes les personnes déjà employées ou à recruter dans les secteurs privés ou publics en ce qui concerne le traitement des données personnelles.

A l'unanimité, le conseil municipal, approuve la mise en place de la garantie de protection dans le traitement des données personnelles, autorise Monsieur le maire à nommer un Délégué à la Protection des Données (DPD) et à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

\* \* \* \* \*

### ➤ Révision des tarifs communaux.

Avec 18 voix pour et 4 abstentions, le conseil municipal donne son accord pour l'application des nouveaux tarifs communaux. Ceux-ci seront définis ainsi :

<b>Tarif applicable à compter du 01/07/2018</b>	SIVOM	<b>4.70 €</b>
---	-------	---------------

#### Tarifs applicables à compter du 01/09/2018

##### CANTINE

Résidents de ST GERMAIN LAPRADE	Quotient familial		
	Inférieur	à 720	
	De 721	à 1 300	<b>3.40 €</b>
	Supérieur	à 1 301	<b>3.90 €</b>

Hors commune de St Germain	Sans QF	<b>3.90 €</b>
Repas "dépannage"	Sans QF	<b>5.00 €</b>

##### AUTRES REPAS

Adultes	<b>6.50 €</b>
Ecoles extérieures	<b>5.00 €</b>
Crèches	<b>4.00 €</b>
ADMR	<b>5.10 €</b>
Goûters	<b>0.50 €</b>

\* \* \* \* \*

### ➤ Travaux d'enfouissement TELECOM à Rachassac

Des travaux d'enfouissement TELECOM sont prévus sur la commune au lieu-dit Rachassac. Ceux-ci s'élèvent à la somme de 4 565.92 € pour la part communale. A l'unanimité, le conseil municipal approuve ces travaux.